

CLE du SAGE Vilaine Compte-rendu de la séance du 20 Janvier 2023

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à RIEUX le 20 janvier 2023, de manière élargie dans le cadre du Comité de Pilotage des actions du PAPI en co-présidence de M. Michel DEMOLDER, président de la CLE du SAGE de la Vilaine, M. Michel POUPART, Vice-Président chargé des inondations à l'EPTB Eaux & Vilaine, et M. Pascal BAGDIAN, Sous-Préfet de Redon.

Assistaient à la séance :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Ludovic BROSSARD (Rennes), M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ile-et-Vilaine), M. Jacques LARRAY (Vallons de Haute Bretagne Communauté), M. Christian LEMÉE (Syndicat Mixte Chère Don Isac), M. Pascal HERVE (Rennes métropole), M. Michel POUPART (Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval), M. Bertrand ROBERDEL (Arc Sud Bretagne), M. Jean RONSIN (Montfort Communauté)

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Mme Annie HUPÉ (Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique), M. Jean-François LEVREL (Coopération agricole), M. Didier MUGNIERY (Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine), M. Patrick ANNE (Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ile-et-Vilaine), M. Frédéric NICOLAZO (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud), Mme Marie-Claire POUPARD (UFC Que Choisir Loire-Atlantique), Mme Pauline PENNOBER (Eau et rivières de Bretagne), M. Joël JOSSE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique), Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante)

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

M. Pascal BAGDIAN (sous-préfet de Redon), M. Yann TRACS (OFB Bretagne – en remplacement de Mme Hélène ANQUETIL), M. Julien LEMARIE (DDTM 35), M. Gilles ROUDAUT (DDTM 56)

Étaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. André CROCQ (Conseil Régional de Bretagne), Mme Marie-Jo HAMARD (Conseil Départemental du Maine-et-Loire), M. Gwenaél CHOUPAUX (Uzel), M. Jean-Michel BUF (Conseil Régional des Pays de la Loire), M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ile-et-Vilaine), Mme Nathalie NOWAK (Conseil Départemental des Côtes d'Armor), M. Bernard LEBEAU (Conseil Départemental de Loire-Atlantique), M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine), M. Claude TARLEVE (Conseil Départemental de la Mayenne), M. Jean-Noël LAGUEUX (Loudéac Communauté Bretagne Centre), M. Daniel HOUITTE (Vignoc), Mme Aude DE LA VERGNE (Vitré Communauté), M. Stéphane ROUAULT (Ploërmel Communauté), M. Patrick HERVIOU (La Chapelle du Lou du Lac), M. Joël TRIBALLIER (Questembert Communauté), Mme Annabelle GARAND (Cap Atlantique), M. Fabrice SANCHEZ (Atlantic'Eau), M. Patrick LE DIFFON (Ploërmel), M. David VEILLAX (Liffré Cormier Communauté), M. Dominique DENIEUL (Pays de Châteaugiron Communauté), M. Michel DUAULT (Monterfil), M. Yohann MORISOT (Redon Agglomération), Mme Marie Édith MACÉ (Collectivité Eau du Bassin Rennais), M. Bruno LE BORGNE (Eau du Morbihan), M. Vincent MINIER (Bretagne Porte de Loire Communauté), M. Rémy ORHON (Communauté de communes du Pays d'Ancenis), Mme Aurélie MEZIERE (Plessé), M. Michel GUERNEVE (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération)

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. Erwann ETRILLARD (Chambre d'Agriculture d'Ile-et-Vilaine), M. François VALY (Chambre d'Agriculture du Morbihan), M. Jean-Pierre CLEMENT (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor), M. Olivier GUINDON (France Nature Environnement Pays de la Loire), Mme Emmanuelle DERA EVE (Agrobio 35), M. Michel ARA (Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne), Mme Morgane DANIEL (Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire), M. Bernard ABRIAL (Collectif des Moulins et Riverains du Morbihan), M. François CHEVRIER (Ligue régionale de Canoë-Kayak de Bretagne), M. Pierre-Anne GORVEL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Côtes d'Armor), M. Jérémy GRANDIERE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Ile-et-Vilaine), M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan), M. Jacques DE FARCY (Syndicat de la Propriété rurale d'Ile-et-Vilaine)

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire Bretagne, M. Marc SCHWAGER (Misen d'Ille et Vilaine) Mme Martine PINARD (MISEN 35), Mme Hélène DESOBEAU (DREAL Pays de la Loire),

Pouvoirs :

- M. Alain GUIHARD (Conseil Départemental du Morbihan) à M. Bertrand ROBERDEL

	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
Collège élus	39	8	1	9
Collège usagers	22	9	0	9
Collège Etat	11	4	0	4
Total	72	19	1	22

Assistaient également à la séance : M. Jean-Luc JEGOU (Directeur de l'EPTB Eaux & Vilaine), M. Christophe DANQUERQUE (EPTB Eaux & Vilaine), M. Sébastien BARON (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Nolwenn BRESSON (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Erika HERVY (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Marine PYNTHE (EPTB Eaux & Vilaine), M. Clément HOULLIER (Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine), M. Pierre-Yves ROUSSEL (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud), M. Yves CARO (Rennes Métropole), Mme Agnès ROUXEL (Comité du quartier de l'Oust à Redon), M. Yves ACHARD (Comité du quartier de l'Oust à Redon), M. Roger LE COZ (Association de Défense des Riverains de la Seiche - ADRBS), M. Jean-Marc OUTIN (Association des sinistrés riverains du bassin de l'Oust – ASRIBO)

La présentation power point projetée lors de la séance est téléchargeable [à ce lien](#).

M. DEMOLDER remercie les membres présents à la séance et la commune Rieux pour son accueil.

Point 1 : Validation du compte-rendu de la CLE du 25 Novembre 2022

Adopté à l'unanimité

Point 2 : Révision du SAGE. Délégation à la Commission Permanente de la validation du cahier des charges de la phase prospective et stratégie.

Adopté à l'unanimité

Point 3 : Comité de pilotage du PAPI. Informations générales sur la gestion des risques d'inondations. (Eaux & Vilaine)

Contenu : voir le diaporama

Débat : Remarques / Questions / Réponses

Mme PENNOBER : déplore le glissement sémantique de barrage à ouvrage. Il s'agit bien de barrages qui ont un impact sur la continuité.

M. DEMOLDER : il s'agit de retenues sèches. La majeure partie du temps, elles sont sans impact sur la continuité. Elles constituent une solution pour diminuer la vulnérabilité de secteurs à enjeux.

M. MUGNIERY : quel retour d'expérience des retenues sèches sur leur niveau d'efficacité ?

Réponse des services : sur la Chère, les retenues sèches ont permis de baisser de 30 cm la ligne d'eau lors des crues de juin 2018. Sur la Flume, la métrologie n'était pas installée lors des inondations de 2020, mais l'efficacité est plutôt réduite à quelques habitations.

Point 4 : Evolutions réglementaires (DDTM 35)

Contenu : voir le diaporama

Point 5 : étude hydraulique préalable à la révision des PPRI de l'axe Vilaine (DDTM 35)

Contenu : voir le diaporama

Débat : Remarques / Questions / Réponses

M. DEMOLDER : rappelle que depuis les compétences GEMAPI, les Collectivités ont la responsabilité du niveau de protection des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques qui sont pris en compte dans les études d'aléas des PPRI. Dans l'instruction des PPRI, il y aura des Porter A Connaissance et une enquête publique. Il est nécessaire d'avoir avec les élus une concertation sur les règlements du PPRI (certains autorisent encore des constructions en zone bleue).

M. MUGNIERY : Pas au courant et pas reçu le Flash d'information.

Réponse des services : s'excuse et cette erreur sera corrigée.

Point 6 : étude hydraulique préalable à la révision et à l'extension du PPRI de l'Oust (DDTM 56)

Contenu : voir le diaporama

Débat : Remarques / Questions / Réponses

M. ACHARD : Pourquoi de tels délais sur des secteurs où existent déjà des PPRI ?

M. DEMOLDER : la cartographie sera plus affinée en prenant en compte la crue millénale pour avoir des informations plus précises pour la crue centennale. Il y a également des délais de consultation du public.

M. BAGDIAN : avec l'existence antérieure d'un PPRI, tout le monde est très sensible à ce qui doit être pris en compte.

Mme ROUXEL : Un PPRI peut-il prescrire de nouvelles retenues pour protéger les maisons existantes ?

Réponse des services : ce n'est pas le but des PPRI. Les nouvelles technologies permettent des connaissances de la topographie beaucoup plus fines, mais nécessitent des temps importants pour calibrer et valider les modélisations. Les PPRI ont pour objet la réglementation de l'occupation et l'utilisation des sols dans les zones inondables mais pas la prescription des ouvrages.

Point 7 : avancement de l'élaboration du PPRI ce la Chère amont (Eaux & Vilaine, en l'absence de la DDTM44)

Contenu : voir le diaporama

Débat : Remarques / Questions / Réponses

M. POUPART : le PPRI est très attendu, dans le dernier SAGE il y avait la volonté de le mettre en place. Il faut des précautions particulières dans l'élaboration des PLU concernés par ces zones inondables. Les retenues sèches peuvent avoir des impacts écologiques limités, mais elles protègent des quartiers d'habitation, et sans elles la crue de juin 2018 aurait été catastrophique pour Châteaubriant. 5 nouvelles retenues sont à l'étude.

Point 8 : étude de l'aléa ruissellement (Eaux & Vilaine)

Contenu : voir le diaporama

Point 9 : étude à Rennes Métropole (Rennes Métropole)

Contenu : voir le diaporama

Débat : Remarques / Questions / Réponses

M. DEMOLDER : rappelle l'obligation faite dans le SAGE d'un Schéma Directeur des Eaux Pluviales pour les communes à enjeux sanitaires ou en unités urbaines.

M. HERVÉ : l'intensification d'épisodes intenses nécessite des solutions de mise en sécurité des personnes.

M. POUPART : les opérations faites sur Chère Don Isac de replantation de haies dans le cadre de Liger Bocage participent à la limitation du ruissellement. Globalement, les travaux GEMA, comme les reméandrages, concourent aussi à cette limitation.

M. MUGNIERY : on note encore des arasements de talus et des drainages agricoles. Quelles solutions ?

M. HERVÉ : sur les drainages, des réponses sont apportées sur certaines exploitations dans le cadre des actions GEMA, mais il s'agit de démarches volontaires d'agriculteurs.

M. MUGNIERY : demande que la CLE puisse donner son avis sur les PLU.

M. DEMOLDER : les CLE ne sont pas Personnes Publiques Associées.

Mme PENNOBER : déplore que l'on néglige trop souvent les solutions fondées sur la nature (bocage, haie, zones d'expansion, etc.), qui contrairement aux ouvrages ont des coûts d'entretien moindres. L'augmentation des risques dépend de l'augmentation de l'intensité des pluies, mais aussi des atteintes aux milieux naturels. Dans les communes soumises à PPRI, il faudrait sanctuariser les zones humides, le bocage et les haies. Les ouvrages de ralentissement des crues n'ont pas d'effet sur les grandes crues (comme les solutions fondées sur la nature).

Peut-on disposer de détails sur les études coûts/bénéfices, les résultats sont-ils positifs, très positifs ? Et demande de pouvoir disposer vraiment de l'étude et pas seulement la présentation.

Point 10 : opération « ALABRI » d'adaptation des bâtiments aux inondations (Eaux & Vilaine)

Contenu : voir le diaporama

Débat : Remarques / Questions / Réponses

Questions des représentants des associations de sinistrés :

- Quel rapport entre l'opération et les compagnies d'assurance ?

R : Les assureurs remboursent les dommages pas les actions de prévention. L'opération est financée en partie par le Fonds Barnier, avec un objectif de 400 diagnostics sur le bassin. Le diagnostic est pris en charge à 50% par le Fonds Barnier et 50% par l'EPTB.

- Quel plafond pour les travaux ?

R : si le coût moyen est de 5000 € pour les travaux, il va jusqu'à un plafond de 36.000 €

- Pourquoi le déploiement de l'opération se fait-il par EPCI, cela n'introduit-il pas une différence de traitement des habitants selon leur localisation sur le bassin ?

R : l'objectif est bien d'atteindre tous les habitants. Le déploiement se fait par EPCI, car elle est la structure relais de l'opération et le bon échelon pour communiquer auprès des habitants

- Le dispositif prévoit 80 % pour les logements et 20% pour les activités, que se passe-t-il quand il y a l'activité dans l'habitation ?

R : le cas le plus fréquent est le commerce en rez-de-chaussée et l'habitation au 1^{er} étage, et le principe 80% habitation et 20% activités s'applique. Si les 2 se mélangent, c'est au prorata de surface.

- Quel est l'interlocuteur pour bénéficier de cette opération ?

R : Un interlocuteur unique est mentionné sur le flyer, c'est la société MAYANE, qui est le prestataire de l'EPTB Eaux & Vilaine pour cette opération.

Point 11 : Bassin du Meu : étude approfondie de ralentissement des crues (Eaux & Vilaine)

Contenu : voir le diaporama

Débat : Remarques / Questions / Réponses

M. TRACZ : peut-on avoir des éléments d'informations sur les solutions alternatives étudiées à ces aménagements de trois retenues sèches qui ont un impact sur le fonctionnement des milieux naturels, notamment en termes de continuité biologique ? Une possibilité de scénario mixte comprenant à la fois la réalisation de retenues sèches (tout ou partie de celles prévues) et de solutions fondées sur la nature est-elle évaluée dans les études ?

Réponse des services : le travail n'est pas fini, et l'impact écologique est un des critères sur le choix des sites.

M. MUGNIERY : la question porte sur l'accès aux études et sur le début des travaux au bout de tant d'années ?

Réponse des services : l'accès sera possible dès avril 2023. Si décision est prise d'effectuer des travaux, ceux-ci vont forcément prendre du temps, avec au préalable au moins 3 ans de travail technique, réglementaire et sur le foncier.

Mme PENNOBER : demande d'aller dans ces études jusqu'à l'évaluation des solutions fondées sur la nature (zone d'expansion des crues) en intégrant les coûts d'entretien et demande à être associée à ces études.

M. RONSIN : rappelle l'importance des travaux GEMA sur ces phénomènes et la montée en ambition des programmes d'actions.

Point 12 : Bassin de la Chère amont : gestion et sécurisation des 4 ouvrages de ralentissement des crues + projet de 5 nouveaux ouvrages (Eaux & Vilaine)

Contenu : voir le diaporama

Point 13 : Redon Agglomération : gestion du système d'endiguement de St Nicolas de Redon et projet de système d'endiguement à Redon (Eaux & Vilaine)

Contenu : voir le diaporama

Point 14 : Arc Sud Bretagne : gestion de la digue de la grande plage de Damgan, projet de système d'endiguement à Damgan et étude de protection d'un établissement de santé à Billiers (Eaux & Vilaine)

Contenu : voir le diaporama

Débat : Remarques / Questions / Réponses

M. ACHARD : s'étonne de la situation à Redon, qui coûte beaucoup pour pas grand-chose, avec des lenteurs et s'interroge sur des rachats de bâtiments ou des travaux dans la zone.

Réponse : Redon Agglo est maître d'ouvrage. Il y a eu des rachats de sites par Redon Agglo, avec des déconstructions qui sont prévues. Ça s'est fait à l'amiable. Certains n'ont pas voulu et il y a eu en effet des rachats entre tiers. Il n'y a pas de DUP sur cette zone. Mais en tout cas, il n'y a pas eu de nouvelles constructions ou d'extensions

Point 15 : Projet d'avenant n°2

Ce projet sera proposé en validation à la Commission Locale de l'Eau une fois finalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DEMOLDER remercie les participants et lève la séance à 17h13.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Michel DEMOLDER

